



Aéroport/casier judiciaire

Par **fred94**, le **08/07/2010** à **14:00**

Bonjour,

J'ai commis un délit en 2008 lors de mon jugement j'ai demandé à ce que la condamnation ne soit pas inscrite sur mon casier judiciaire (B2), ils me l'ont accepté.

Puis je déposé ma candidature en tant qu'agent de sureté aéroportuaire?